

Décision n° 2020/04-03
relatif à l'accréditation de
l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Etablissement

Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes
Etablissement en contrat avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Nom d'usage : Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes
Académie : Lyon
Site de l'école : Lyon et Avignon

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2016/10-05 et Complément du 12 septembre 2017 ; Décision n°2014/12-01
--

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE : Renouvellement périodique de l'accréditation de l'école à délivrer le titre d'Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue sur le site de Lyon

Catégorie PE : Renouvellement périodique de l'accréditation de l'école à délivrer le titre d'Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes en formation initiale sous statut d'apprenti sur le site de Lyon et en partenariat avec le CFA Forma Sup Ain-Rhône-Loire
--

Catégorie PE : Renouvellement périodique de l'accréditation de l'école à délivrer le titre d'Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes en formation initiale sous statut d'apprenti sur le site d'Avignon et en partenariat avec le CFA IFRIA
--

- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes
 - Vu le rapport établi par Jean-Yves KOCH (membre de la CTI et rapporteur principal), Marie-Véronique LE LANN (membre de la CTI et co rapporteure), Didier BONNET (expert auprès de la CTI), Mounir BEN ACHOUR (expert international auprès de la CTI) et Fanny BRECHET (experte élève-ingénieure auprès de la CTI)
- présenté en séance plénière de la CTI le 7 avril 2020

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Description générale de l'école

L'ISARA est une école d'Ingénieurs en 5 ans de statut associatif à but non lucratif, créée en 1968 à l'initiative des milieux professionnels agricoles et agroalimentaires et avec l'appui de l'Université Catholique de Lyon. Elle forme des ingénieurs dans les domaines de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, Elle est en contrat avec l'État depuis 1974. L'École vise à former des cadres capables de relever les défis des filières professionnelles en matière d'alimentation et d'environnement, aussi bien aux niveaux local, national qu'international.

Elle fait partie de France Agro³ (ex FESIA Fédération des Ecoles Supérieures d'Ingénieurs en Agriculture) avec l'ESA Angers, l'EI Purpan et l'ISA / YNCREA Hauts de France, ainsi que de la FESIC (Fédération des Etablissements d'Enseignement Supérieur d'Intérêt Collectif) dont l'objectif est de promouvoir le modèle EESPIG dont l'École est labellisée par le MESRI (depuis 2017). Elle fait également partie de l'Institut Polytechnique de Lyon (IPL) qui regroupe les 4 écoles d'Ingénieurs lyonnaises (CPE Lyon, ITECH, ECAM Lyon avec l'ISARA) de statut privé et/ou associatif, de l'Alliance des Grandes Écoles de Rhône-Alpes Auvergne (AGERA) et du Campus de métiers et des qualifications 3A (Agrosciences, Agroalimentaire et Agriculture) de la région Sud à l'échelle régionale. L'ISARA est membre associé de la Comue de l'Université de Lyon (UdL).

Elle a diplômé 189 ingénieurs en 2018. Le nombre d'apprenants en 2018/2019 est de 958 : 917 en formation d'Ingénieurs (796 en formation initiale sous statut d'étudiant, 120 en formation initiale sous statut d'apprenti dont 92 à Lyon et 28 à Avignon, 1 par la voie de la formation continue) et 41 dans 2 masters of sciences (MSc) CGE (Agroecology et Sustainable Food Systems).

L'Ecole comprend :

- 64% de femmes,
- 33% d'étudiants aidés financièrement (bourses, aides, prêts), notamment sur le site de Lyon,
- 4% d'étudiants en situation de handicap.

La recherche de l'Ecole centrée sur l'agroécologie et les systèmes alimentaires durables a permis de renforcer sa reconnaissance et ses partenariats ces dernières années où l'agroécologie a connu une forte croissance depuis la mise en place de politiques publiques. La consolidation des masters européens et le développement des travaux de recherche ont conduit à des partenariats consolidés avec des institutions internationales (missions auprès de la FAO ou de la Commission Européenne via le Joint Research Center, collaborations scientifiques avec des universités nord-américaines) mais aussi nationales (convention cadre avec l'INRA et création de deux unités de recherche avec l'Université de Lyon).

Afin de favoriser son rayonnement européen et international, l'ISARA a été l'un des acteurs clés de la création du réseau Agroecology Europe, réunissant les principaux acteurs européens de la recherche, de la formation et du développement. De même, la coordination du réseau FoodTech Lyon Auvergne Rhône-Alpes et de l'incubateur FoodShaker vise de nouvelles coopérations avec des dispositifs similaires en France ou en Europe.

Formations

L'ISARA délivre un seul diplôme sans spécialité par plusieurs voies : formation initiale sous statut d'étudiant et formation continue sur le site de Lyon, formation initiale sous statut d'apprenti sur les sites de Lyon en partenariat avec le CFA Forma Sup Ain-Rhône-Loire et d'Avignon en partenariat avec le CFA IFRIA.

En formation initiale sous statut d'étudiant, la principale voie d'accès est la 1^{ère} année avec 90% de terminales S, principalement de spécialité SVT ou mathématiques/physique-chimie, de terminales de lycées agricoles (6 % de bac S et 3% de bac technologique STAV), de bac technologique STL depuis 2014 et de bac ES- option math et bac technologique STI2D depuis 2019. L'admission sur titres est également possible en années 2, 3 et 4.

En formation initiale sous statut d'apprenti, les étudiants sont issus de 2^{ème} année en formation initiale sous statut d'étudiant de l'ISARA, ou de BTS et prépa post BTS, de DUT et prépa post DUT, ou d'autres filières (L2, L3...).

Les fonctions occupées sont compatibles avec le marché de l'emploi : marketing, commercial, conseil, études, expertise, production industrielle, qualité et R&D avec une prédominance nette du secteur de l'agroalimentaire, suivi par les secteurs des services, des organisations professionnelles agricoles, de l'agriculture, de l'agrofourniture et de la distribution. Le taux d'insertion est bon et le recrutement, comme les formations et les conditions d'emploi, sont globalement satisfaisants.

Moyens mis en œuvre

Les formations sont implantées sur 2 campus :

- Site AGRAPOLE à Lyon avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles et agroalimentaires (locaux avec une surface disponible de 10 500 m², dont 2450 m² de laboratoires).
- Campus d'Avignon (AGROPARC) avec l'ISEMA (Institut Supérieur Européen de Management Agroalimentaire), géré par l'ISARA en partenariat avec la CCI d'Avignon. L'Ecole y accueille la formation FISA, dupliquée depuis 2017 en Région Sud.

Pour réaliser ses missions, l'Ecole s'appuie sur un corps enseignant constitué de 129 salariés permanents à la rentrée 2019 dont 69,2 équivalents service (20,8 enseignants et 48,4 enseignants-chercheurs).

En 2019/2020, l'ISARA dispose d'un budget de 12,7 M€ (en hausse de 7 % par rapport à 2018/2019).

Evolution de l'institution

En 2009, l'ISARA n'avait pas sollicité le renouvellement de la spécialité "Viti-viniculture" en FISA habilitée pour 2 ans seulement.

Sa présence sur le site d'Avignon devrait se renforcer au cours du prochain programme stratégique ISARA 2025. Avec l'appui de la région Sud et du Grand Avignon, les conditions et modalités de développement de sa formation d'ingénieurs sur Avignon sont étudiées.

L'ISARA a souhaité renforcer son ancrage académique local en s'associant à la politique de site de l'Université de Lyon. Plusieurs projets de collaboration au sein de l'écosystème régional ont permis de consolider les liens avec des écoles de spécialités différentes.

Deux enjeux majeurs se présentent désormais à l'ISARA :

- le maintien de collaborations fortes avec le monde économique dans un contexte d'évolution de la taxe d'apprentissage et des politiques partenariales des entreprises.
- le développement d'une identité forte et d'une politique multi-site sur Lyon et Avignon.

Plusieurs projets et/ou étude de faisabilité devraient prochainement alimenter cette stratégie. La principale interrogation en cours concerne la participation de l'ISARA à l'Université de Lyon dans le contexte mouvant de création de l'Université-Cible.

Les recommandations antérieures de la CTI ont été dans l'ensemble suivies.

Analyse synthétique globale

Points forts :

- Attractivité et employabilité, bonne adéquation des formations au marché, excellent ancrage avec les entreprises (fonds Terra Isara...)
- Proximité sectorielle et géographique, écosystème local/régional
- Dynamique et adhésion des parties prenantes internes/externes au projet de l'Ecole y compris des collectivités
- Taille humaine/agilité (dialogue entre élèves et élèves/enseignants), innovation/entrepreneuriat (Ecotrophelia...), identité et culture fortes (corps de valeurs, esprit d'initiative, sentiment d'appartenance)
- Objectifs ambitieux et partagés avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation mais réalistes (+20% en 2025 sans fléchissement de la qualité du recrutement)
- Précurseurs (de 10 ans) sur l'agroécologie
- Très bonne ambiance générale, participation et échanges, écoute/réactivité
- Implantation et visibilité régionales
- Halle technologique et présence de laboratoires sur le site de l'Agropole
- Implantation à Avignon en grande partie réussie (environnement et locaux appréciés des apprentis)
- Moyens financiers (trésorerie et investissements)
- Locaux et équipements conséquents et évolutifs
- Pilotage à moyen terme des ressources par projet pour l'enseignement (plus difficile pour la recherche)
- Démarche compétence (déployée depuis 2003 et acceptée par tous les acteurs)
- Pédagogie par projets (stages et projets tutorés)
- Suivi des élèves et apprentis
- Diversité des profils recrutés
- Taux de boursiers/de féminisation, attention portée au handicap

Points faibles :

- Stratégie et vision d'avenir en chantier mais pas encore claire et explicite (positionnement « de la fourche à la fourchette », numérique, écosystème régional/national...)
- Dimension internationale limitée et dispersée (mobilité entrante...)

- Structuration de l'activité Recherche
- Relations collectivités insuffisamment formalisées
- Multiplication et formalisation insuffisante de certaines instances de gouvernance (comité de perfectionnement, conseil scientifique, comité recherche)
- Offre de cours en anglais
- Enregistrements formels de la démarche Qualité

Risques :

- Regroupement de l'enseignement supérieur sur le site de Lyon (isolement ou perte d'âme)
- Evolution du paysage national des écoles d'agro
- Concurrence sur l'incubation (croissante sur l'agro-écologie...)
- Recherche INRA (concurrent)
- Insuffisante prise en compte du digital
- Hétérogénéité des profils recrutés (réforme Bac)
- Non-alignement de la politique de recrutement des personnels sur les objectifs de croissance et la stratégie
- ISEMA (charges de direction)
- Alternance (financement)

Opportunités :

- Evolution de l'enseignement supérieur sur le site de Lyon (plus de visibilité, reconnaissance, connexion notamment aux labos de recherche de Lyon 1 et 2)
- Extension du site d'Avignon
- Recherche partenariale entreprises (Biofilm, BASF/diversité des cultures...)
- Système Alimentaire du « Milieu » (alimentation territorialisée)
- Recherche INRA (partenaire) et centres privés (Fibel Suisse...) ou européens financés à 100% (Barcelone, Naples, SLU/Suède, Cowentry/UK...)
- ISEMA (interactions en formation)
- Alternance (besoins des entreprises)

En conséquence,

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'Ecole.
La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes Sur le site de Lyon	Formation initiale sous statut d'étudiant	2020	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes Sur le site de Lyon	En formation continue	2020	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes Sur le site de Lyon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2020	2024-2025	maximale

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes Sur le site d'Avignon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2020	2024-2025	maximale
--	---	------	-----------	----------

L'école établira **un rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2022**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- A partir de l'analyse de l'évolution des besoins du marché, actualiser la stratégie de l'ISARA en s'appuyant sur des instances de gouvernance (comité de perfectionnement Ecole, conseil scientifique, comité recherche...) dont le fonctionnement et les articulations ont été formalisées ;
- Veiller à compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France compétences en enregistrement de droit. Veillez à renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;
- Renforcer l'implication des enseignants-chercheurs dans des activités de recherche qui s'inscriront dans les structures de recherche identifiées par l'Ecole ;
- Préciser et prioriser l'action internationale, notamment concernant la mobilité entrante ;
- Exploiter tout le potentiel de Terralia et Versépolis sur Agropole dans l'amont ;
- Intensifier la relation avec l'ISEMA (interactions pédagogiques) ;
- Développer l'offre de cours en anglais ;
- Développer les travaux pratiques et s'assurer que tous les étudiants ont eu accès aux mêmes niveaux d'expérimentation dans le cadre de leurs différents projets ;
- Veiller au respect de la durée minimale de 14 semaines de stage en entreprise et faire figurer cette obligation dans le règlement de scolarité.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®, niveau master**, pourra être attribué au diplôme suivant :

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes	2020	2024-2025
---	------	-----------

Membres présents au débat : Mesdames et Messieurs Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Noël BOUFFARD, Anne de CAGNY, Nathalie CAYOT, Élisabeth CRÉPON, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAUULT-DUC, Anne-Marie JOLLY, Jean-Yves KOCH, Elisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, William LIS, Joël MOREAU, Alain MORETTO, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Bernard PINEAUX, Véronique RAIMBAULT, Georges SANTINI, Patricia SOURLIER et Jean-Marc THERET.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 7 avril 2020

Approuvé en séance plénière à Paris, le 12 mai 2020

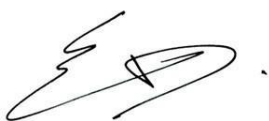
Elisabeth Crépon

Le Greffe

Jean-Yves KOCH

Présidente

Rapporteur principal





**Complément de décision n°2020/04-03
relatif à l'accréditation de
L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes
ISARA**

Objet

Demande de mise en place de l'apprentissage en 3^{ème} année du cycle ingénieur en formation initiale sous statut étudiant pour les formations suivantes :

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes ;
- Vu le rapport établi par Françoise DELPECH (membre de la CTI et rapporteure principale) présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 juin 2023 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission donne un avis favorable à la mise en place de l'apprentissage en 3^{ème} année du cycle ingénieur sous statut d'étudiant pour le diplôme d'ingénieur de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 14 juin 2023

Le vice-président
Fabrice LOSSON

